

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL
(MAER)**

**FEED THE FUTURE SENEGAL
PROJET D'APPUI AUX POLITIQUES AGRICOLES**

**SYNTHESE DE LA REVUE DES PLATEFORMES DE DIALOGUE SUR LES POLITIQUES
AGRICOLES**

Mars 2016



SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2. METHODOLOGIE UTILISEE	3
3. SYNTHSE DES RESULTATS	4
3.1. LES TYPES DE PLATEFORMES EXISTANTES	4
3.2. COMPOSITION DES PLATEFORMES.....	4
3.3. LES OBJECTIFS DES PLATEFORMES INVENTORIEES.....	5
3.4. LA FONCTIONNALITE DES PLATEFORMES	6
3.5. L'APPORT DES PLATEFORMES DANS L'ELABORATION DES POLITIQUES	6
3.6. FORCES ET FAIBLESSES DES PLATEFORMES	7
3.7. CONCLUSIONS.....	8
3.8. SYNTHSE DES PROPOSITIONS POUR UN BON FONCTIONNEMENT D'UNE PLATEFORME DE DIALOGUE SUR LES POLITIQUES AGRICOLES	8
4. ANNEXES	9
4.1. CARACTERISTIQUES DES PLATEFORMES ETUDIEES	9
4.2. AUTRES CADRE DE CONCERTATION DU SECTEUR AGRICOLE	18

1. Contexte et justification

Le Projet d'Appui aux Politiques Agricoles (PAPA) est une initiative du Gouvernement du Sénégal financé par l'USAID-Sénégal dans le cadre de l'initiative « Feed The Future » et mise en œuvre pour une période de 3 ans (2015 – 2018) par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural avec l'appui de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI). Ce projet vise à relever le niveau des investissements publics et privés dans l'agriculture par la création d'un système performant de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques agricoles au sein du MAER. Ses objectifs sont : (i) Améliorer les capacités nationales en matière de recherche, d'analyse et de communication sur les politiques agricoles ; (ii) Promouvoir un dialogue inclusif sur les politiques agricoles et leur appropriation par les acteurs ; (iii) Promouvoir la formulation et la mise en œuvre des politiques agricoles basées sur des preuves ; (iv) Faciliter la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques agricoles ; (v) Assurer une bonne communication des résultats du projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PAPA, il est inscrit de faciliter la mise en place et le fonctionnement d'une plateforme inclusive de dialogue sur les politiques agricoles. Cette plateforme sera un cadre d'échanges entre toutes les catégories d'acteurs impliqués dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles (Etat, Organisation des Producteurs, Secteur Privé, Organisation de la Société Civile) et travaillera en étroite collaboration avec le réseau d'analyse des politiques agricoles.

Pour tirer des leçons et avoir des orientations pour un fonctionnement efficace et durable de ce cadre de concertation, une revue des initiatives similaires de mise en place de plateforme sur les politiques agricoles a été réalisée et ce présent document présente la synthèse des résultats.

2. Méthodologie utilisée

La démarche méthodologique utilisée dans le cadre de cette revue repose sur trois points :

- Un entretien avec des personnes ressources pour identifier les principaux acteurs impliqués dans la mise en place de plateforme de dialogue sur les politiques agricoles ;
- Une collecte d'informations auprès des acteurs identifiés avec un guide d'entretien (MAER, CNCR, AFAO, IPAR, DA, ISRA/BAME) ;
- Exploitation des informations collectées.

Ceci a permis de recueillir et d'analyser des éléments d'informations sur les aspects suivants (i) Plateformes existantes dans le secteur agricole ; (ii) Composition des plateformes identifiées ; (iii) Objectifs spécifiques pour chaque plateforme ; (iv) Fonctionnalité des plateformes ; (v) Leurs apports dans l'élaboration et l'évaluation des politiques ; (vi) Forces et Faiblesses ; (vi) propositions pour un bon fonctionnement d'une plateforme.

3. Synthèse des résultats

Les résultats de la revue sont présentés ci-dessus :

3.1. Les types de plateformes existantes

Au total, seize (16) plateformes ont été inventoriées et ont servi de base pour le diagnostic de l'existant.

Les plateformes recensées sont réparties en quatre groupes :

Les plateformes traitant de thématiques générales

Ces plateformes traitent de thématiques qui couvrent des domaines généraux relatifs à l'économie, au secteur agricole et à la sécurité alimentaire. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Le Comité National de politique économique,
- Le Comité National de Coordination de Politique Economique de la CEDEAO CNC-CNPE
- Comité sur le programme national de la sécurité alimentaire (PNASA)
- La Plateforme Nationale de Dialogue Science-Politique pour l'adaptation de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire aux Changements Climatiques (CCASA)
- Le Comité de suivi de l'application de la LOASP (Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale).

Les plateformes sectorielles,

Ces plateformes traitent des thématiques liés à des secteurs spécifiques de l'agriculture ou bien regroupent des acteurs qui appartiennent à un groupe particulier du monde agricole. Parmi ces types de plateforme, nous pouvons citer les suivantes :

- Le Comité de pilotage sur les Directives (COPIL)/Cadre de réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS)
- Le Comité national de Réflexion sur les Engrais et la Fertilité des Sols (CNERFS)
- Le Comité national Consultatif des Semences et des Plants (CNCSP)
- Le Comité de suivi de la commercialisation des produits agricoles
- La Confédération Sénégalaise des Sociétés Coopératives et Mutualistes (CSCM)
- Le Sous-comités "agriculture et élevage" du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)
- Le Sous-comité Commerce des Produits Agricoles (SCPA) du Comité National des Négociations Commerciales internationales (CNNCI)
- Le Groupe de Dialogue Politique et Social
- Comité de Pilotage du PNIA
- Comité National de suivi de la SNDES

3.2. Composition des plateformes

De manière générale, la composition des plateformes étudiées est très diverse et regroupe dans la presque totalité des cas, toutes les catégories d'acteurs concernées par le secteur agricole et les thématiques spécifiques traitées par la plateforme.

Ainsi les catégories fréquemment rencontrées sont les suivantes :

- Les structures étatiques

- Les organisations des producteurs,
- Les organisations de la société civile,
- Le secteur privé
- Les structures universitaires et de recherche,
- Les partenaires techniques et financiers.

Globalement, la règle de la diversité des catégories d'acteurs est respectée, cependant, il faut noter dans plusieurs cas un manque de représentativité de certaines catégories particulières, notamment les organisations des femmes, ou parfois le secteur privé. Certains « sous-secteurs » déplorent leur faible représentativité et estiment que leurs préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte (exemple des transformatrices et des transformateurs).



3.3. Les objectifs des plateformes inventoriées

Ils varient selon les types de plateforme, cependant les objectifs les plus cités sont :

- Promouvoir un processus de dialogue constant entre les parties prenantes,
- Porter le plaidoyer auprès des décideurs politiques,
- Donner des avis et recommandations aux décideurs politiques,
- Faciliter le consensus autour d'une préoccupation commune,
- Contribuer à la promotion de la bonne gouvernance,

- Participer à la revue, à l'évaluation et à l'orientation de la mise en œuvre de plans, projets, programmes, stratégies et lois,
- Appuyer la recherche de financements

3.4. La fonctionnalité des plateformes

Les facteurs suivants favorisent la fonctionnalité des plateformes :

- L'existence d'un lieu de rencontre et d'un secrétariat ou d'un noyau dur qui assure l'animation de la plateforme,
- Eviter les réunions trop nombreuses qui peuvent entraîner une lassitude des membres,
- La prise en charge des frais liés aux réunions de la plateforme,
- Appuis financiers des partenaires pour prendre en charge les frais liés fonctionnement de la plateforme,
- Utilité de la plateforme pour ses membres (influence sur les politiques, renforcement des capacités des membres, etc.).
- Stabilité dans la représentation des différents acteurs

Les facteurs limitant la fonctionnalité des plateformes sont les suivants :

- Le manque de moyens matériels et financiers pour la prise en charge des frais liés aux réunions périodiques,
 - Le Manque d'appuis des partenaires
 - L'appui limité à la vie des projets et programmes,
- L'absence de structure chargée de l'animation de la plateforme
- Les conflits d'intérêt entre les acteurs



3.5. L'apport des plateformes dans l'élaboration des politiques

Par le biais de leurs recommandations, les plateformes fonctionnelles ont pu influencer positivement des projets, programmes, stratégies, lois, etc. Nous pouvons relever les exemples suivants fournis par les interviewés :

- Comité de pilotage sur les Directives (COPIL)/Cadre de réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) : Prise en compte des directives volontaires dans la proposition de réforme foncière au niveau national,

- Comité national Année Internationale de l'Agriculture Familiale +10 : les résultats de l'étude du CNCR sur les Exploitations Familiales a enclenché le dialogue entre la société civile agricole et l'Etat qui a abouti à l'implication du mouvement paysan dans beaucoup d'initiatives notamment le prochain recensement de l'agriculture et de l'élevage entre autres.
- Plateforme nationale de Dialogue Science-Politique pour l'adaptation de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire aux Changements Climatiques : Contribution à l'élaboration de la Contribution Prévue Déterminée nationale (CPDN) du Sénégal présentée à la COP21.

3.6. Forces et faiblesses des plateformes

Les principales forces et faiblesses relevées au cours du diagnostic des plateformes sont résumées dans le tableau suivant.

FORCES	FAIBLESSES
➤ Existence d'un secrétariat technique qui assure la facilitation de la plateforme ➤ Diversité et complémentarité des acteurs ➤ Thématiques mobilisatrices ➤ Une couverture nationale ➤ Capacités des membres de mobiliser, de capitaliser les expériences et de produire des données de qualité. ➤ Existence d'un Arrêté officiel de création ➤ Appui financier des partenaires ➤ Production et valorisation des résultats produits par la Plateforme	➤ Stratégie de financement pas claire • Durée de vie dépendant de l'appui des projets et programmes, ➤ Manque d'expertise dans la facilitation et le plaidoyer ➤ Conflits entre les membres ➤ Manque de moyens. • Insuffisance des réunions, ➤ Un fonctionnement informel ➤ Faible représentation des femmes ➤ Absence d'engagement et de motivation ➤ Irrégularité des réunions statutaires ➤ Manque d'appui des partenaires

3.7. Conclusions

La revue a permis d'évaluer les forces et faiblesses des plateformes étudiées, elle a surtout permis de constater :

- l'existence d'une multitude de plateforme de différents types,
- Le manque de souplesse des plateformes régies par des arrêtés au plus niveau qui ne permettent pas des rencontres aussi fréquentes souhaitées par les acteurs,
- Le manque d'inclusivité des acteurs avec une faible représentation des femmes et des jeunes,

L'analyse des propositions faites par les interviewés a permis d'identifier les caractéristiques d'une plateforme de dialogue efficace sur les politiques agricoles. Ces propositions sont présentées ci-dessous.

3.8. Synthèse des propositions pour un bon fonctionnement d'une plateforme de dialogue sur les politiques agricoles

Les acteurs interviewés ont fait les propositions ci-dessus pour améliorer le fonctionnement des plateformes en général :

- Assurer une représentativité de toutes les parties prenantes impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques agricoles,
- Garantir la représentativité des femmes et des jeunes,
- Respecter les identités de toutes les parties prenantes et leur liberté d'expression même si les points de vue des acteurs sont divergents,
- Assurer une transparence totale dans le partage des informations détenues par les différentes parties prenantes,
- Respecter le principe de Redevabilité en rendant compte dans les délais et dans la transparence des activités confiées à un ou des membres de la plateforme,
- Mettre en place un secrétariat technique léger chargé de l'animation quotidienne de la plateforme (rapportage, suivi des activités, organisation des réunions, préparation des documents de travail, etc.)
- Contribuer au renforcement des capacités des parties prenantes (capacités techniques, de gestion, de plaidoyer)
- Avoir une stratégie efficace de durabilité pour que la plateforme puisse continuer de fonctionner au-delà de la période d'appui des partenaires.
- Assurer une flexibilité dans le fonctionnement de la plateforme en évitant un formalisme poussé qui entrainerait des difficultés de mobilisation des acteurs.

4. Annexes

4.1. Caractéristiques des plateformes étudiées

Plateforme s/Espace de dialogue	Composition	Objectifs	Fonctionnalité	Apports dans l'élaboration des politiques	Forces	Faiblesses/défis	Autres
Comité de pilotage sur les Directives (COFIL)/Cadre de réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS)	APIX, CNCR, ENDA Pronat, IED Afrique, MCA, Ministère Intérieur, MAER, FAO, CNRF, FENAGIE Pêche, IPAR	➤ Faciliter et animer le processus de dialogue sur la gouvernance foncière au Sénégal, avec comme principal instrument de référence les Directives ➤ Accompagner la plateforme nationale de dialogue multi acteurs qui assure le dialogue sur la gouvernance foncière	La plateforme est fonctionnelle.	Prise en compte des directives volontaires dans la réforme foncière	Mise en place d'un secrétariat technique qui assure la facilitation de la plateforme	Assurer la durabilité de la plateforme après le projet, notamment pour assurer les coûts de fonctionnement	Garantir les identités de toutes les parties prenantes Réunir des acteurs aux intérêts divergents
IPAR	BAME/ISRA, DAPSA, CNCR	➤ Promouvoir un dialogue constant entre les responsables de l'élaboration des politiques,	La fonctionnalité était assurée au début par les contributions de diverses natures des structures membres		Diversité des acteurs (Recherche, utilisateurs de la recherche,	Au début, pas de fonction de facilitation/animation clairement identifiée,	La plateforme a changé de nature en devenant un espace de dialogue et de proposition

		les chercheurs et les utilisateurs des résultats de recherche.	(matériel, bureau, prise en charge participation aux réunions, etc.). la facilitation était également tournante		décideurs politiques) Présence de structures compétentes dans la fourniture de données fiables	Difficultés de dialogue entre acteurs étatiques et non étatiques	pour les politiques agricole avec un système d'adhésion individuelle des structures membres
Comité national AIAF (Année Internationale de l'Agriculture Familiale) +10	CNCR, IPAR, IEF Afrique, du CRES, ANSD, ANCAR, DAPSA, ASPRODEB, ISRA BAME, ENDA PRONAT, FENAB, ACTION AID, CONGAD, REPAOC, COPAGEN, FAO	➤ Faire un plaidoyer pour une politique agricole garante de la souveraineté alimentaire centrée autour des exploitations familiales, ➤ Impliquer les exploitations familiales et leurs OP dans le dialogue public pour une réforme foncière consensuelle au Sénégal, ➤ Renforcer le dialogue entre l'Etat et le mouvement paysan pour	Le Comité national (CN) s'appuie sur deux leviers que sont le CN en tant qu'organe d'orientation et un secrétariat opérationnel assuré par le CNCR.	Production de connaissances sur les EF à travers l'étude du CNCR et qui a enclenché le dialogue entre la société civile agricole et l'Etat. Ce résultat se manifeste aujourd'hui par implication du mouvement paysan dans beaucoup d'initiatives notamment les futurs recensements de l'agriculture et de l'élevage entre autres.	✓ Diversité des membres ✓ Complémentarité des structures membres ✓ Pertinence des propositions	✓ Insuffisance des réunions, ✓ manque de moyens.	Actuellement, le comité est en train de travailler sur les Directrices Globales pour la Gouvernance des Systèmes Agricoles Fondés sur l'Agriculture Familiale. Un processus qui vise à générer des cadres communs qui soutiennent le développement des politiques publiques agricoles ou de réviser celles qui existent, en

		l'accompagnement global, de proximité et de modernisation des EF.					accordant une attention particulière à la situation des femmes et des jeunes dans les zones rurales.
Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS)	Cadre ouvert à toutes les organisations intervenant dans le domaine du foncier (OSC et OP, PTF)	➤ Partager l'information sur le foncier entre les organisations, ➤ Renforcer la veille sur la gouvernance foncière, ➤ Appuyer les populations qui luttent pour préserver leurs terres ; ➤ Porter le plaidoyer auprès des décideurs (parlementaires , ministres) pour une réforme foncière qui reconnaisse et sécurise les droits locaux	Le CRAFS a fonctionné de manière informelle sans modèle de structuration prédéfini. le cadre s'est spontanément organisé autour d'un noyau dur constitué par les organisations suivantes : CNCR, IPAR, ACTION Aid, Enda Pronat, CERFLA, ENDA LEAD, RADI avec des réunions souvent tournantes. Le		✓ Thématique mobilisatrice ✓ Diversité d'acteurs engagés dans la gouvernance foncière ✓ Approche holistique de la gouvernance foncière ✓ Relations complémentaires pour défendre les droits fonciers des	✓ Manque d'un leadership clairement affirmé ✓ Pas de consensus sur la vision, la mission et les orientations stratégiques ✓ Des consensus fragiles sur le champ d'intervention et le financement du CRAFS ✓ Risques potentiels	

			CNCR a joué le rôle de Secrétariat technique pour assurer au cadre un minimum de fonctionnalité. Les initiatives sont prises de manière collégiale et solidaire.		populations ; ✓ Une diversité des échelles d'intervention des organisations membres (internationale, régionale, nationale, locale) ✓ Capacités de mobilisation sociale, de capitalisation d'expériences et de production de connaissances ✓ Capacités de mobilisation de fonds et de	de conflits d'intérêts et de querelles de leadership ✓ Stratégie de financement du CRAFS pas encore claire ✓ Des processus de prise de décision peu lisibles et peu propices à la prise en charge du principe de recevabilité ✓ Un fonctionnement informel et non bâti sur des principes clairs et partagés avec des risques de	
--	--	--	--	--	--	---	--

					partenaires	pilotage à vue ; ✓ Faible représentation des femmes ✓ Absence de charte d'engagement et de mise en application	
Comité national de Réflexion sur les Engrais et la Fertilité des Sols (CNERFS)	-Directions nationales -Organisations de Producteurs ; -Fournisseurs d'engrais ; -Sociétés de Développement régional ; -Ministères ; -Fabricants d'engrais	➤ Appuyer le MAER dans la mise en œuvre du volet engrais de la Campagne agricole ; ➤ Accompagner le contrôle de qualité des engrais commercialisés au Sénégal ;	-Réunion du Bureau (une fois tous les 3 mois) ; -Réunion du Comité (2 fois par an)	Mener des réflexions prospectives sur la filière engrais et la fertilité des sols	- Existence d'un Arrêté créant le Comité ; -Appui financier des activités du Comité par le PPAAO/WAAP	Irrégularité des réunions statutaires	

Plateforme nationale de Dialogue Science-Politique pour l'adaptation de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire aux Changements Climatiques dénommée Plateforme CCASA (Arrêté du 15 / 12 /2015 N° 22880/MAER/DA)	Les institutions de recherche agricole et agroalimentaire	➤ Faciliter le partage des résultats de recherche agricole et de sécurité alimentaire	Règlement intérieur en cours d'élaboration Assemblée générale	Représente le MAER au sein du COMNACC Renforcement des capacités des acteurs	Portage de la Plateforme des autorités du MAER Résultats produits par la Plateforme CCASA	Absence de subvention de l'Etat (MAER)	Besoin de synergie avec tous les projets et programmes du MAER qui interviennent dans les changements climatiques et la résilience pour une sécurité alimentaire durable
	Les universités et les instituts d'enseignement supérieur agricole	➤ Améliorer les pratiques agricoles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle par rapport aux changements climatiques	Comité permanent coordonné par la Direction de l'Agriculture à travers un coordinateur national	Assurer une communication sur la problématique du changement climatique	Engagement des membres de la plateforme CCASA		
	Les représentants des ministères, les élus locaux et les parlementaires	➤ Mettre à la disposition des communautés vulnérables les connaissances et les bonnes pratiques pour leur adaptation aux changements climatiques	Trois plateformes locales sont mises en place dans les départements de Bambey, Kafrine et Linguère	Contribuer à l'élaboration de la troisième communication nationale du Sénégal sur les changements climatiques			
	Les acteurs des organisations non gouvernementales et les médias	➤ Aider les décideurs politiques à intégrer les changements climatiques dans	Plateformes en vue (Nioro, Gossas et Kébémér)	Contribuer à l'élaboration de la Contribution Prévue Déterminée nationale (CPDN)			
	Les organisations d'agriculteurs,						

	de pasteurs et d'agropasteurs	l'élaboration des politiques agricoles et de sécurité alimentaire ➤ Intégrer et harmoniser les résultats de recherche dans les documents de la planification nationale ➤ Promouvoir le financement de la recherche par la mise en place d'un réseau de partenaires publics - privés	Réunions périodiques Regroupement des membres à travers la mise en oeuvre des activités	du Sénégal présentée à la COP21 Contribue à la mise à l'échelle des bonnes pratiques Editer des documents sur la problématique des changements climatiques en agriculture et sécurité alimentaire			
Comité national Consultatif des Semences et des Plants (CNCSP)	- MAER, Président - Directions Nationales ; - Sociétés régionales de développement ; - Cadres, associations et	➤ Statuer sur les questions semencières (catalogue, Règlements Techniques Particuliers, Agréments, importations et conditions de commercialisation des semences) ;	2 réunions du comité/an ; Autres réunions à la demande et sur convocation du Président	Emet ses avis et recommandations sur toutes les questions ayant trait aux semences	Composition dynamique ; Financement des réunions prévu dans le PTBA 2016 du PPAAO	Peu d'activités ;	Nouveau décret portant création du CNCSP dans le circuit.

	interprofessionnelles agricoles ;	➤ Donner des avis et recommandations au MAER					
Groupe de Dialogue Politique et Social	Organisations paysannes dans le secteur de l'agriculture, l'élevage et la pêche, secteur privé, organisations de la société civile	➤ Fournir un feedback de la base sur la mise en œuvre du PNIA ➤ Participer à la revue périodique de la mise en œuvre du PNIA, Identifier les aspects à améliorer afin d'assurer le succès du programme,					
Comité de Pilotage du PNIA	des représentants du ministère de l'Économie et des Finances, des ministères en charge des affaires de la CEDEAO, de l'agriculture, de l'environnement, de l'hydraulique, des bassins de rétention, des infrastructures,	➤ Approuver les propositions du comité technique, ➤ Assurer le dialogue politique, ➤ Faciliter et d'encourager les échanges avec les autres pays et les institutions régionales et internationales et					

	des collectivités locales, de la recherche, de la transformation des produits agricoles et du commerce. Il comprend aussi des représentants des organisations des producteurs, de la société civile, du secteur privé et des PTF.	➤ Appuyer le comité technique dans la recherche de financements ➤ Appuyer la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès au savoir et aux produits de l'information de manière sécurisée ;					
--	---	---	--	--	--	--	--

4.2. Autres cadre de concertation du secteur agricole

Cadres de concertation	Thèmes abordés	Statut	Coordination	Composition
Comité de suivi de l'application de la LOASP (Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale)	LOASP et Politiques agricoles	Arrêté n°2010-11126 du 27 décembre 2010 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de suivi de l'application de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale	BLA, DAPSA	BLA
				BSAOP
				BFPA
				CEP Pêche
				CEP Elevage
				CEP Environnement
				DA
				ISRA
				ANCAR
				CNCR

				DAPSA
				MEF (DMC et DCEF)
Comité Technique du PNIA	PNIA	Arrêté n°3032 du 23 Mars 2012 portant création d'un comité technique du PNIA	DAPSA	Représentant de l'APIX
				Directeur Général de l'ANREVA
				Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
				Directeur Général de l'Institut Sénégalais de Recherches agricoles
				Directeur Général de la SAED
				Directeur Général de la SODAGRI
				Directeur Général de la SODEFITEX
				Directeur Général de l'Agence nationale de Conseil agricole et rural
				Directeur Général de la CNCAS
				Directeur Général, de la CNAS
				Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité publique
				Directeur de la Transformation des produits agricoles et des PME
				Directeur de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
				Directeur du Commerce intérieur
				Directeur des Collectivités locales
				Directeur de la coopération internationale

				Directeur Général des Infrastructures
				Directeur de l'Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
				Directeur Général de l'Agence Nationale de la statistique et de la Démographie
				Directeur de la Coopération Décentralisée
				Directeur de l'Agriculture
				Directeur des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels
				Directeur des Eco-Villages
				Directeur de l'Elevage
				Directeur de l'Horticulture
				Directeur de la Protection des Végétaux
				Directeur de la Coopération Economique et Financière
				Directeur de la Dette et de l'Investissement
				Directeur de la Planification
				Directeur des Services d'Appui au Développement Local
				Directeur des Pêches Maritimes
				Directeur de la Pêche Continentale
				Directeur des Eaux et Forêts, Chasses et de la Protection des Sols
				Directeur de l'Hydraulique et de l'Assainissement
				Secrétaire Exécutif du Programme National de Développement Local

				Secrétaire Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire
				Représentant de l'Association des Présidents de Conseil Rural
				Secrétaire Général du SYNAEP - JAPANDOO
				Présidente de la Renaissance Africaine des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (RAFAO)
Comité de Pilotage du PNIA	PNIA	Arrêté n°549 du 25 janvier 2012 portant création d'un comité de pilotage du PNIA	Primature	Primature, Ministère des affaires étrangères
				Ministère de l'élevage
				Ministère de la Pêche
				Ministère de l'Economie et des Finances
				Ministère de la Coopération Internationale, des transports aériens, des infrastructures et de l'Energie
				Ministère du Commerce
				Ministère de Décentralisation et des Collectivités Locales
				Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
				Ministère chargé de la transformation des produits agricoles
				Ministère du commerce
				SYNAEP JAPANDOO

				Société Civile
				Secteur Privé
				PTF
				DAPSA
Sous comité Commerce des Produits Agricoles (SCPA) du Comité National des Négociations Commerciales internationales (CNNCI)	Politique commerciale	Décret n° 2001-1072 du 14 décembre 2001 portant création du Comité National des Négociations Commerciales Internationales (CNNCI)	DAPSA	
				DCE
				OXFAM International
				Réseau IN TERFACE
				CONGAD/RADI
				CPCPC/MCOM
				CCIAD
				CT/MEF
				SPIDS
				SENTENAC/SOCAS
				ENDA- Diapol
				DPV/MA
				DIREL/MEL
				DCI/MCOM
				UNAFA
				FENAFILSS

			ISRA- BAME
			DCE/MCOM
			SODEFITEX
			ONAPES
			CSA
			FONGS/CNCR/Thiès
			CONACILSS
			SUNEOR
			CNCR
			ASN
			SEDIMA
			DPEE/MEF
			SAED
			Grands Moulins de Dakar
			CT/ Ministère du commerce
			FONGS
			GRET
			ARM
			ASEPEX

				SENTENAC/SOCAS
				CT/Ministère de l'Elevage
				AUMN
				DAPS
Comité National UEMOA	Politique commerciale		MEF	
Comité de suivi de la commercialisation des produits agricoles	Commercialisation de l'arachide		DA, Cabinet MAER	DA
				Cabinet MAER
				ANCAR
				DAPSA
				DHORT
				SODAGRI
				ISRA
				SAED
				MEF (DCEF)
				CNCAS
				Huiliers
				Opérateurs
				FNOPS/T
				CNIA
Sous-comités "agriculture et élevage" du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS)	Indicateurs de suivi de la Politique agricole	Arrêté ministériel n° 7245 MEF-ANSD en date du 28 juillet 2009	DAPSA ANSD	DAPSA

				CEP/MEL
				DSV/MEL
				DDE/MEL
				DHORT
				SODAGRI
				ISRA
				CSA
				ANSO
				ANACIM
				CEP/Pêche
				Direction des Pêches Maritimes
Comité National de politique économique	Politique économique	Décret 96-189 du 30 juin 1996	MEF	
Comité sur le programme national de la sécurité alimentaire (PNASA)	Sécurité Alimentaire		SE/CNSA	
Comité National de Coordination de Politique Economique de la CEDEAO CNC-CNPE		Décret n° 2009-1430 du 24 décembre 2009 portant création du Comité National de Coordination de Politique Economique de la CEDEAO CNC- CNPE		Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
				Direction générale des Douanes
				Direction générale des Impôts et des Domaines
				Direction générale des Infrastructures
				Direction générale de la Planification
				Direction du Budget
				Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
				Direction de la dette et des Investissements

				Direction de la Coopération Economique et Financière
				Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
				Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
				Direction de l'Intégration Economique Africaine
				Direction du Commerce Extérieur
				Direction de l'Analyse et de la Prévision Statistique
				Direction de l'Environnement
				Direction de l'Energie.
			Primature	